

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 25 JUIN 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-66

OBJET : Modification du tableau des effectifs de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois

Membres en exercice	90
Présents titulaires	58
Représentés	19
Absents	13

Votants	77
Abstention	0
Suffrages exprimés	77
Pour	77
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Yoann RISPAL, Adrien CAILLEREZ représenté par Sylvain BERRIOS, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Pierre CARTIGNY représenté par Christel ROYER, Nicole CERCLEY représentée par Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Catherine CHETARD représentée par Monique FACCHINI, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Carole DRAI, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Michel DUVAUDIER représenté par Sophie AMAR, Christian FAUTRE représenté par Sergine LEFIEF, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Gérard LAMBERT, Michel HERBILLON représenté par Michèle CHARBONNEL, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Laurent LAFON, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Nadia LECUYER, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN, Valérie ZELIOLI représentée par Sengul KARACA

Absents :

Jean Marc BRETON, Chantal CANALES, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Pierre GUILLARD, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

CONSEIL DE TERRITOIRE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 25 JUIN 2018

OBJET : Modification du tableau des effectifs de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984, notamment son article 34,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement,

CONSIDERANT qu'il appartient, ainsi au Conseil de Territoire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT que l'actualisation du tableau des effectifs de l'EPT vise à tenir compte des évolutions de carrière des agents de l'EPT et des transferts de personnels des communes vers l'EPT, à savoir :

1. Réussites d'agents aux concours ou avancements de grades :

- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en un poste d'agent de maîtrise principal ;
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en un poste de technicien ;
- Transformation d'un poste de technicien principal de 2^e classe en poste de technicien principal de 1^{ere} classe ;
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif de principal de 2^e classe en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ere} classe ;
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ere} classe en un poste de rédacteur.

2. Transfert de personnels :

- Sur la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » : création nécessaire d'un poste d'agent de maîtrise, d'un poste d'adjoint technique pour la livraison des bacs de collecte à Fontenay-sous-Bois compte tenu de la réorganisation du service propreté urbaine de la ville, de 2 postes d'adjoints techniques pour la livraison des bacs de collecte à Villiers-sur-Marne compte tenu de la réorganisation du service propreté urbaine de la ville ;
- Sur la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs » : création nécessaire de deux postes d'adjoints techniques, d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, de trois postes de rédacteur, d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, de deux postes d'adjoints administratifs, d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine, d'un poste de conservateur du patrimoine en chef, de quatre postes adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe ;
- Sur la compétence « aménagement et développement économique social et culturel » : création nécessaire d'un poste d'ingénieur hors classe, d'un poste de directeur territorial, d'un poste d'attaché principal, de 2 postes d'attachés, de 4 postes adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe, de 2 postes d'adjoints administratifs ;

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180709-D18-66-DE
Date de télétransmission : 09/07/2018
Date de réception préfecture : 09/07/2018

- Sur la compétence « aménagement de l'espace » : création nécessaire d'un poste d'ingénieur en chef hors classe, d'un poste d'ingénieur principal, d'un poste d'attaché principal, d'un poste de technicien, de 2 postes d'agents de maîtrise principal ;

DELIBERE

APPROUVE la modification du tableau des effectifs de l'EPT ParisEstMarne&Bois ci annexé.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal de l'EPT.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180709-D18-66-DE
Date de télétransmission : 09/07/2018
Date de réception préfecture : 09/07/2018